

Le relevé de gains de NOTRE VIE

Le document publicitaire à l'en-tête **NOTRE VIE** (*enseigne commerciale de **BIOVAD** société domiciliée en Belgique, qui exploite également les marques **BIOTONIC** et **TVD SANTÉ***), est particulièrement accrocheur.

En effet, il s'agit de « Votre relevé de gains du mois en cours », document qui laisse apparaître une somme de 16 500 € réglable par chèque bancaire. Le courrier d'accompagnement mentionne clairement : « *Monsieur UNTEL, nous vous informons officiellement que vous avez gagné beaucoup d'argent. L'envoi du chèque bancaire de 16 500 € rempli à votre nom va vous être envoyé à Nantes.* » La personnalisation est donc extrême : nom du client, nom de la ville de résidence.

Deux mentions, bien évidemment rédigées en petits caractères et noyées dans la masse d'informations, doivent attirer l'attention du consommateur : « *Attention : le versement est obligatoirement effectué à notre unique gagnant* » ; « *Liste des prix soumis à aléas et règlement du jeu joints* ».

La lecture du règlement de l'opération promotionnelle intitulée « 16 500 € en poche » révèle qu'un seul chèque de 16 500 € est mis en jeu. Les autres lots sont constitués par un bon d'achat de 2 €. Effectivement, le consommateur va gagner beaucoup d'argent !

Le **Réseau anti-arnaques** recommande au consommateur de refuser systématiquement tout pli publicitaire émanant de **NOTRE VIE**, **BIOTONIC** ou **TVD SANTÉ**. Il suffit de barrer ses coordonnées sur l'enveloppe reçue (*qui ne doit pas avoir été ouverte par le destinataire*) et de mentionner « refusé-retour à l'expéditeur ».

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

